

Flash Instance

CAPP



Eaux & Milieux Aquatiques



N° 13

5 OCTOBRE
2015

Elus CAPP

TITULAIRE :

Jean-Marc FAU

Jean-marc.fau@onema.fr

06 72 08 14 79

SUPPLEANT:

Julie LEFRANCOIS

Julie.lefrancois@onema.fr

06 72 08 10 04

WEB

Site du SNE-FSU :

<http://www.sne-fsu.org>

Adresse électronique :

sne.fsu@onema.fr

Commission Administrative Paritaire Préparatoire 01 octobre 2015 Techniciens de l'environnement

Présents :

Administration :

Sophie Gravellier (SG), Agnès Bristica (DRH), Jean-Michel Cardon (Directeur de l'Action Territoriale), Patrick Poyet (DiR Nord-Ouest), Patrick Weingertner (DiR Nord-Est), Hélène Pereira (Service emploi compétence), Cécilia Poiaghi (assistante de Direction), Paule Joseph-Seligny (gestion des carrières).

Représentants syndicaux :

SNE-FSU : Jean-Marc FAU (Tit. TE)

SN CGT : Olivier Ledouble (Tit. TSE), Olivier Meyer (Tit. TE)

SNAPE-Solidaires : Francis Lorient (Tit. CTE), Michel Vignaud (Sup. CTE), Stéphane Honoré (Tit. TSE).

La séance est présidée par Sophie Gravellier. La séance est ouverte à 09H40.

Le secrétaire-adjoint désigné est Jean-Marc FAU (SNE-FSU).

Rappel de la position du SNE-FSU sur la communication des résultats

Comme à notre habitude, nous ne communiquerons pas publiquement sur les décisions des CAP préparatoire, celles-ci devant être confirmées en CAP nationale.

Vos élus se tiennent à votre disposition pour échanger sur chacun des cas, par téléphone ou par mail.

Ordre du jour :

1) Cycle de mobilité.

2) Règlement intérieur de la CAPP TE.

3) Examen de la liste des **promouvables au grade de TSE 2016** (ajout d'un dossier d'un agent spécialisé milieux aquatiques non affecté à l'Onema)

4) Questions diverses :

- Bilan de l'expérimentation sur l'utilisation des grilles d'évaluation dans le cadre des promotions : modalité prévu, planning ...
- Résultats au concours interne de TE.
- Conditions d'accueil des personnels en situation de détachement dans les services territoriaux.
- Point sur le dossier de la transformation de 70 C en B.

Point n°1 : Cycle de mobilité.

Un cycle de mobilité atone face aux questionnements des personnels vis-à-vis de l'émergence de l'AFB et surtout au non recrutement par voie de concours :

Sur 15 postes ouverts en interne, seulement 4 ont fait l'objet d'une demande de mutation.

La situation de certains services est particulièrement préoccupante, les effectifs s'étiolant au fil des cycles de mobilité. Ce tour de mutation n'échappe pas à la règle avec le prochain départ, parfois concomitant, d'agents techniques et de techniciens qui ne sont pas remplacés.

Cette situation est l'aboutissement d'une politique d'absence de recrutement par voie de concours depuis 3 ans, si l'on exclue les 2 derniers concours TE (interne et externe) qui seront bien loin de répondre à la très forte vacance des postes.

Ce défaut de recrutement, doublé d'une cartographie des effectifs inique car incompatible avec « les nécessités de service » pour la réalisation ne serait-ce que des missions à caractère prioritaire, finit par broyer les plus motivés d'entre nous. Et les derniers dossiers concernant les primes n'ont fait que porter le coup de grâce.

Questionnée sur l'ouverture d'un prochain concours par la CGT, l'administration nous délivre une information de « première ordre » : la Direction Générale est en train de monter un dossier auprès du Ministère pour l'ouverture d'un concours d'ATE ... De qui se moque-t-on ! Nous réclamons depuis 3 ans l'ouverture d'un tel concours. Et où en sommes-nous ? Au montage d'un dossier ... ce qui dans le meilleur des cas, permettrait un recrutement pour ... 2017 ! **Désespérant !**

Madame la Directrice Générale, êtes-vous aveugle au point de vouloir ignorer les risques psychosociaux qu'une telle politique de recrutement fait peser sur vos personnels ?

Un véritable constat d'échec que notre Direction regarde d'un œil passif, laissant les agents s'enfoncer lentement dans les eaux glaciales baignées de stratégies politiciennes voire carriéristes ... vous avez dit AFB ?

Des situations de sous-effectifs qui pénalisent la mobilité ?

Le SNE-FSU soulève le cas d'une demande de mutation sortante assortie d'un avis défavorable de l'administration. Si certains délégués interrégionaux ne désirent pas pénaliser les personnels dans leur intention de mobilité dans une situation de délabrement des services, certains, plus préoccupés par leur « pré carré », refusent des mutations sortantes au motif que leur service en sera déstabilisé. Vous avez dit « nécessité de service » ? Le SNE-FSU vous répond que la seule nécessité se trouve dans le recrutement !

INFO de dernière minute : nous apprenons que le N+1 à l'origine de cet avis défavorable doit quitter très prochainement ses fonctions pour rejoindre la Corse ! Quel sens des responsabilités et du management !

Les OS demandent un vote sur cette demande de mutation sortante :

SNE-FSU	CGT	Snape-Solidaires	Administration	Avis rendu
F	F	F	D	Partagé

Point n°2 : règlement intérieur de la CAPP TE.

Les règles de fonctionnement de la CAPP sont fixées par le décret n°82-451 du 28 mai 1982. Son article 29 rend obligatoire l'élaboration d'un RI qui découle lui-même d'un RI type.

Le Snape-Solidaires propose néanmoins une modification de l'article 5 traitant des autorisations d'absences. La CGT et le SNE-FSU souscrivent à leur proposition qui vise à l'abandon de la saisie sur Civitas d'une demande d'autorisation spéciale d'absence, les convocations délivrées par l'administration valant « ordre de mission ».

L'administration accepte cette demande et modifiera le RI en conséquence.

Le SNE-FSU souligne avec satisfaction l'introduction d'un article permettant la participation à distance (visio), tout en rappelant avec regret que cette possibilité lui a été refusée lors d'une précédente CAPP.

La CGT souligne avec une certaine ironie que la transmission des PV de séance ne respecte pas l'article 20 de ce RI en cours d'adoption. La DRH nous fait savoir que le PV est prêt à être envoyé ...
No comment.

Point n°3 : Examen de la liste des promouvables au grade de TSE 2016 (ajout d'un dossier d'un agent spécialisé milieux aquatiques non affecté à l'Onema)

La CAPP TE est amené à étudier le dossier d'une proposition de promotion pour le grade de TSE d'un technicien de l'environnement travaillant en DREAL et dont l'administration ignorait l'existence.

Au regard notamment de son ancienneté plutôt récente dans le corps des techniciens, les représentants des OS proposent unanimement de ne pas modifier la liste des TE proposés au grade de TSE établie lors de la CAPP du 12 juin dernier.

La DRH indique que les fiches type d'évaluation seront transmises au N+1 de cet agent afin de pouvoir comparer son dossier lors d'une prochaine CAPP promotion.

La CGT indique que la grille ne semble pas adaptée au vu des fonctions exercées par cet agent.

Afin de pouvoir procéder à des comparaisons, P.Poyet propose que l'organigramme du service de cet agent soit transmis à la DRH (et donc au groupe de travail en charge de l'évaluation de ces grilles).

La DRH clos le débat en indiquant que la grille sera transmise en l'état dans la perspective d'une discussion avec son N+1.

Point n°4 - Questions diverses :

- **Bilan de l'expérimentation sur l'utilisation des grilles d'évaluation dans le cadre des promotions** : modalité prévu, planning ...

La CGT interpelle la DRH sur le suivi de cette expérimentation et évoque notamment la nécessité d'adapter ces grilles aux fonctions exercées (TE en DiR / CSD).

La DRH prévoit de réunir le groupe de travail au cours du dernier trimestre 2015 voire du 1er trimestre 2016 pour poursuivre la concertation et éventuellement réajuster les grilles.

La DRH précise que ces dernières devront être finalisées avant les évaluations 2016.

- **Résultats au concours interne de TE.**

Le Snape-Solidaires fait le constat amer que le dernier concours interne de TE s'est soldé par une absence de lauréat issue de l'Onema ! Le ressenti des candidats est très négatif, et le sentiment d'injustice très fort.

La question de la complexité des sujets «milieux aquatiques» et de leur absence de cohérence dans le cadre d'un concours interne est mise en cause. De même, **le Snape-Solidaires** indique que le représentant de l'Onema du jury à l'oral n'appartenait pas aux corps de l'environnement et, de toute évidence, ne semblait pas connaître les missions d'un TE, que ce soit en SD ou en DiR. De ce fait, les sujets que devaient soutenir les collègues étaient très éloignés des préoccupations de terrain. Nos collègues des autres spécialités semblent avoir connu un sort bien plus favorable ...

Le SNE-FSU réclame une homogénéisation des sujets entre les 3 spécialités, de nombreux candidats ayant préféré se frotter aux sujets des autres spécialités plutôt qu'à celui de la spécialité milieux aquatiques jugé bien plus complexe.

L'administration déclare que les sujets font l'objet d'une validation par une commission ad-hoc et sont validés par le Ministère. Elle souligne néanmoins qu'une concertation semble nécessaire pour réviser la procédure de formalisation des sujets.

Ouverture des postes :

A ce jour, nous ne connaissons toujours pas les postes qui seront proposés aux lauréats des concours interne et externe. La liste sera transmise dès qu'elle sera validée par le Ministère.

En bref :

Alors que la technicité des métiers en tant qu'ATE n'est plus à prouver et est reconnue par tous nos partenaires, y compris nos collègues des autres spécialités, nous ne pouvons que constater que notre établissement n'a pas mis en œuvre, loin s'en faut, les conditions favorables à la réussite de ses propres personnels pour l'accession au grade de TE.

Nous réclamons une mise à plat des conditions d'accès au grade de techniciens pour l'ensemble du corps tout en nous posons une question : « à qui profite le crime ? »

- **Conditions d'accueil des personnels en situation de détachement dans les services territoriaux.**

Le SNE-FSU soulève la problématique de la formation dispensée aux agents en situation de détachement. En effet, les derniers recrutés n'ont pu bénéficier d'une formation initiale et doivent se contenter de formations continues, qui nécessitent dans bien des cas un minimum de prérequis et ne bénéficient d'aucune évaluation de fin de stage. Ces formations ne sont donc pas adaptées à des changements de parcours professionnel.

Astrid Chauvière précise que les dispositifs de formation initiale et continue sont en cours d'évaluation et seront complètement revus (*Le SNE-FSU est d'ailleurs la seule OS à avoir participé à la dernière réunion de pré cadrage de la formation initiale TE*). Il sera de même procéder au recensement des agents détachés à l'Onema au cours des 18 mois qui pourront, en fonction des besoins, intégrer la prochaine formation initiale TE.

P.Poyet souhaite également que les fiches de poste soient publiées avec les modalités de formation. De même, il apparaît nécessaire qu'un niveau de base minimum soit requis. La mise en œuvre d'une grille d'évaluation est incontournable afin de s'assurer des compétences minimales des candidats.

P. Weingertner souligne qu'il ne devrait pas être procédé à des recrutements à un niveau trop décalé au regard de l'évolution des métiers et de leur très forte technicité actuelle.

Astrid Chauvière précise que la politique d'intégration à l'Onema a évolué, ne permettant plus une intégration qu'au bout de 3 à 4 ans.

Résumons la situation : l'administration concède sans détour que le recrutement d'ATE par voie de détachement nécessite des prérequis et une base de connaissance minimale au regard de l'évolution des métiers et de sa technicité actuelle mais aussi des formations communes avec celle des TE ... Disons-le de façon plus claire : **le métier d'ATE n'a plus grand-chose à avoir avec la catégorie C de la fonction publique !**

- **Point sur le dossier de la transformation de 70 C en B.**

Le SNE-FSU sollicite l'administration sur l'avancée de ce dossier :

La SG nous fait lecture des conclusions de la RIMⁱ de ce jour arbitrée par le 1er ministre :

Intégration dans le NES des TE, revalorisation des pieds de grille, soutien des agents face au monde agricole, requalification des 150 C en B (70 pour l'Onema), réactivation de la prime de mobilité.

Cette annonce laisse les OS de marbre ... Quelles conditions pour la mise en place de ces mesures et dans quels délais ... Nous sommes aujourd'hui en attente de précisions sur ces annonces.

La séance est levée vers 11H45.

Bilan de cette CAPP :

Le constat est amer ! Une mobilité réduite à sa plus simple expression liée à une absence de recrutement par voie de concours, des réponses apportées par l'administration inadaptées aux besoins de recrutement, des conditions d'accueil des personnels en situation de détachement inaptés aux exigences de nos métiers, des modalités d'accès au grade de TE injustes qui disqualifient nos collègues face à leurs homologues des autres spécialités. Pourtant dans le même temps, les missions continuent à s'étoffer et à gagner en technicité, les services sont soumis à un régime sec sous l'ère de la cartographie des effectifs et les pressions exercés par certains lobbys n'ont jamais été aussi fortes !

Madame la Directrice Générale, une bonne partie de vos services territoriaux se meurent sous l'œil passif d'une certaine administration ...

Il est donc temps de réagir et de montrer enfin votre attachement à ces services en vous mobilisant activement pour eux !

ⁱ Une **Réunion Inter Ministérielle** regroupe, sous la présidence d'un membre du cabinet du Premier ministre ou de son directeur de cabinet, des membres des cabinets ministériels concernés par un sujet précis. La RIM peut être assorti d'un bleu de Matignon qui rend compte de l'arbitrage du 1^{er} Ministre et qui s'impose à tous les ministères (y compris du budget).